



## DAVA Education nationale enseignement secondaire



### Certifications concernées :

Tous les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du niveau V au niveau III :

- Dans les secteurs tertiaires, services, industriel, bâtiment : du CAP au BTS
- Dans les métiers d'art : Brevet des métiers d'art, Diplôme des métiers d'arts, Diplôme supérieur des arts appliqués.
- Le diplôme de comptabilité de gestion (DCG) de niveau III, le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) de niveau I.
- Et en partenariat avec le ministère en charge des affaires sociales : le DE Moniteur-Educateur, le DE Educateur Spécialisé, le DE Conseiller en Economie Sociale et Familiale, DE d'Educateur Technique Spécialisé.

[http://www.ac-orleans-tours.fr/formation\\_professionnelle\\_et\\_technologique/vae/](http://www.ac-orleans-tours.fr/formation_professionnelle_et_technologique/vae/)

### Procédure VAE :

#### • La demande :

Toute personne quel que soit son âge et son niveau d'étude peut faire valider les acquis de son expérience, grâce à la VAE. Une seule condition est requise : justifier d'au moins 1 an d'expérience dans le domaine du diplôme visé.

#### • Le dossier du candidat :

Le candidat doit compléter deux livrets :

- Le livret 1 : est un dossier administratif, permettant de vérifier la recevabilité de la demande. Il est téléchargeable sur le site de l'académie Orléans-Tours : [http://www.ac-orleans-tours.fr/formation\\_professionnelle\\_et\\_technologique/vae/](http://www.ac-orleans-tours.fr/formation_professionnelle_et_technologique/vae/) (le candidat doit renseigner les différentes rubriques et joindre les justificatifs demandés par le DAVA.)

Le livret doit contenir les éléments suivants :

- ✓ La mention du diplôme choisi
  - ✓ La demande d'un entretien avec le jury
  - ✓ Présentation du parcours professionnel et des activités exercées en rapport avec le diplôme visé
  - ✓ Un point sur le parcours de formation
  - ✓ Un document attestant de 3 années d'activités salariées, non salariée, bénévoles (bulletin de salaires, attestations, certificats, etc.)
  - ✓ Photocopie des certifications (diplômes ou attestations de dispenses, titres, etc.)
- Participation financière forfaitaire au processus de certification par la voie de la VAE d'un montant de 250,00 € (payé pour la durée de validité de la recevabilité)
- Le Livret 2 : dossier de réalisation et de présentation des activités du candidat : il est demandé au candidat de détailler les emplois, les activités, les organisations dans lesquelles il travaille/a travaillé, les niveaux d'autonomie et de responsabilités, et tous les moyens utilisés par le candidat pour réaliser les tâches confiées.



Ps : Le livret 2 peut être réalisé en complète autonomie ou avec un accompagnement.

#### • Procédure :

##### Parcours en 5 étapes :

- 1- Information : le futur candidat à la VAE peut s'informer avant de s'engager dans la démarche auprès du DAVA (Dispositif académique de validation des acquis), des Greta ou des Centres d'Information et d'Orientation (CIO). Il peut participer à une réunion d'information en se pré-inscrivant sur le site <http://francevae.fr/>
- 2- Le dossier administratif ou livret 1 : il est téléchargeable sur le site de l'académie Orléans-Tours : [http://www.ac-orleans-tours.fr/formation\\_professionnelle\\_et\\_technologique/vae/](http://www.ac-orleans-tours.fr/formation_professionnelle_et_technologique/vae/)  
Une seule demande peut être formulée par année, par académie pour le même diplôme. Le Dava étudie la recevabilité de la demande du candidat (sous 8 semaines maximum) et envoie la notification de recevabilité signée par le Chef de la Division des Examens et concours de l'Académie (pièce à conserver).  
La recevabilité signifie que le candidat est « autorisé par le certificateur à poursuivre dans le dispositif VAE ». Sans cette notification le candidat ne peut pas continuer sur le dispositif.
- 3- Le dossier de présentation des activités du candidat ou livret 2 : il est téléchargeable sur le site de l'académie Orléans-Tours : [http://www.ac-orleans-tours.fr/formation\\_professionnelle\\_et\\_technologique/vae/](http://www.ac-orleans-tours.fr/formation_professionnelle_et_technologique/vae/)  
Il présente les principales activités du candidat. Il est constitué d'un document unique pour l'ensemble des diplômes du CAP au BTS. Il est conseillé de bénéficier d'un accompagnement pour compléter ce dossier.
- 4- L'accompagnement : aide le candidat à compléter son livret 2 et le prépare à l'entretien avec le jury. L'organisme peut aider le candidat à monter son dossier de financement. Deux accompagnateurs conseillent les candidats : un enseignant spécialiste de la discipline du diplôme et un méthodologue.
- 5- Passage devant le jury : Le jury du diplôme examine le dossier (Livret 1 et 2), et interroge le candidat lors de l'entretien pour éclaircir ou conforter certains points du livret 2. A l'issue de cet entretien le jury statue et décide d'accorder une validation totale qui entraîne l'obtention du diplôme, une validation partielle qui amène le candidat à valider les acquis manquants (en suivant une formation, en déposant un nouveau dossier de VAE...) ou une non validation. Le candidat dispose de 5 ans pour valider les unités manquantes (sous réserve de modifications réglementaires du diplôme). C'est la division des examens et concours de l'académie qui informe le candidat de la décision du jury.

#### • Les jurys:

##### Jury de validation :

Le jury est composé de professionnels, d'enseignants des matières générales et d'enseignants des matières professionnelles, d'un vice-président et d'un Président. Le jury évalue les acquis du candidat par rapport aux requis du diplôme. Cette évaluation porte sur l'étude du dossier complet et sur l'entretien qui dure entre 20 et 40 minutes. La décision du jury est souveraine.

- Dématérialisation du dépôt des dossiers (à compter de la session d'automne 2019)
- Dates : Entre le 1er et le 15 juin pour un dépôt au plus tard le 15 septembre  
Entre le 1er et le 15 novembre pour un dépôt au plus tard le 15 janvier

➤ Où ? RECTORAT SERVICE VAE – 21 rue Saint Etienne – 45043 Orléans Cedex 1

Mise à jour juin 2019